

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patricia Bouchard

<https://www.cadre21.org/membres/312648fc3400dc6ca65a9c76>

Date d'obtention : 2024-02-21 13:33:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un élève rencontre un intervenant concernant des situations d'échange de photos compromettantes, nous devons déclencher le protocole Sexto. Par contre, si un parent nous informe d'une telle situation, nous devons le référer au poste de police. De plus, nous ne pouvons pas répondre à une demande policière étant donné que nous ne sommes pas mandataire du service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous devons intervenir si un élève nous rapporte une situation d'échange de photo, déclencher le protocole Sexto (s'il y a lieu) afin de nous assurer d'appliquer les bonnes interventions. Nous répondons à la demande des élèves et dirigeons les parents vers le poste de police. De plus, dans le cas où un élève ne collabora pas et que nous avons évalué que le cellulaire possédait des photos compromettantes, nous devons saisir le cellulaire et communiquer avec la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que nous devons adopter une approche rassurante auprès de la victime et qu'elle sente que nous prenons sa situation au sérieux. Nous devons nous assurer de rencontrer tous les élèves concernés et que si l'un d'eux ne collabore pas, s'assurer de confisquer le cellulaire et d'appeler la police. Cette dernière intervention est probablement la plus délicate à mes yeux.